

**Poliquin, Renée (BAPE)**

---

**Objet:** TR: Mémoire de la municipalité  
**Pièces jointes:** DQ7-annexe.docx

---

**De :** Phillippe Lusinchi [<mailto:urbanisme@ville.saint-bruno.qc.ca>]

**Envoyé :** 28 mai 2013 14:54

**À :** Poliquin, Renée (BAPE)

**Objet :** RE: Mémoire de la municipalité

Désolé je croyais vous l'avoir transmis avec le mémoire....

Philippe Lusinchi

563 Saint-Alphonse.

Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean.

G0W 2L0

418 343-2303 poste 2604

418 343-2662 télécopieur.

[urbanisme@ville.saint-bruno.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.saint-bruno.qc.ca)

## Annexe de questions du 16 mai 2013

1. Sur votre territoire, que représentent les milieux humides en termes de superficie (superficie brute et en pourcentage de l'ensemble du territoire)? À l'heure actuelle, avez-vous des projets ou des besoins concernant la restauration de milieux détériorés, la création de nouveaux milieux, la protection de milieux existants ou la valorisation de milieux existants pour augmenter leurs fonctions ou leur valeur? **Aucun inventaire exhaustif des milieux humides n'est disponible à l'échelle de notre municipalité, ni même pour les bandes riveraines. Les inventaires disponibles ont de trop grandes marges d'erreurs avec les critères d'identification du MDDEP. La Municipalité projette de la mise en valeur des lacs auparavant utilisés comme réservoirs d'eau potable, dans la mesure des obligations prévues à la Loi sur la sécurité des barrages, des normes environnementales ainsi que des faibles moyens techniques et financiers disponibles.**
2. Sur votre territoire, que représentent les zones boisées en termes de superficie (superficie brute et en pourcentage de l'ensemble du territoire)?..**Environ 2,440 ha soit 30% du territoire municipal.**
3. Pour faire suite au dépôt du document DB71, pourriez-vous préciser les prélèvements réels d'eau potable au cours de la dernière année d'utilisation des deux réservoirs, soit les prélèvements journaliers moyens sur une base mensuelle? **La municipalité ne prélève plus d'eau des lacs réservoirs depuis le 9 mai 2012. Aucune mesure de prélèvement n'existe en dehors des quantités estimés en 2007 qui s'avèrent de l'ordre de 1650m<sup>3</sup>/d pour les deux lacs (550m<sup>3</sup>/d; Vieux Lac et 1100m<sup>3</sup>/d; Lac Aqueduc).**
4. Combien de personnes ont le droit de vote dans la municipalité de Saint-Bruno? **2063 électeurs selon la liste déposée par le DGE en avril 2013.**